

## **ASSURANCES STAGES D'ÉTUDES**

Les étudiants UdeM qui effectuent des stages à l'extérieur de l'Institution bénéficient de deux couvertures d'assurances (les stages à l'intérieur de l'UDEM sont toujours couverts) :

### **A) Responsabilité civile et professionnelle et B) Accidents - blessures physiques**

#### **A) RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE**

L'étudiant est couvert partout dans le monde pour 52 \$ Millions. Voici les 5 conditions à respecter :

- 1) Il doit s'agir d'un étudiant de l' UDEM ou d'ailleurs (ceci inclus les étudiants libres et les résidents).
- 2) Le stage, projet de recherche ou d'études doit être relié aux activités de l'UDEM  
Un stage hors-programme non crédité n'est pas couvert puisque non-relies aux activités UDEM.
- 3) Le stage doit être supervisé par un professeur ou un coordonnateur de stage de l'UDEM.
- 4) L'étudiant ne doit pas être "salarié" (les bourses, forfaits et allocations ne sont pas considérés du salaire)
- 5) S'il s'agit d'un étudiant du domaine médical, il ne doit pas bénéficier d'une couverture d'assurance auprès de son ordre professionnel ou toute autre protection semblable. Si par contre l'étudiant possède une assurance du domaine médical, l'UDEM couvrira uniquement en complément de celle-ci.

***Les attestations d'assurances sont disponibles aux Finances - Robert David -4191***

#### **B) ASSURANCE ACCIDENTS - BLESSURES PHYSIQUES**

Lors d'un accident, l'étudiant doit d'abord s' adresser au RAMQ puis à la CSST, aux assureurs des parents ou de l'étudiant (voir site WEB ci-dessous (santé étudiante), et en dernier lieu à Inalco/Industrielle-Alliance  
[www.santeetudiante.com](http://www.santeetudiante.com)

#### **RAMQ - Régime d'Assurance Maladie du Québec**

*Le RAMQ a signé une entente avec 9 pays : France, Belgique, Danemark, Finlande, Suède, Norvège, Portugal, Luxembourg et la Grèce. En vertu de celle-ci les stagiaires québécois bénéficient des mêmes couvertures d'assurances que les citoyens de ces pays. Pour ce faire, avant le départ, il faut compléter un formulaire RAMQ.*  
<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/sejours-hors-quebec/assurance-maladie/Pages/services-couverts.aspx>

#### **CSST**

La **CSST** rembourse, lunettes, prothèses et autres appareils, à la condition que le stagiaire non rémunéré exécutait un travail. Les stages d'observation ne sont pas considérés du travail. Voir page 7 et 8 du lien suivant :  
[http://www.csst.qc.ca/lois\\_reglements\\_normes\\_politiques/orientations-directives/notes\\_orientation/Pages/298.aspx](http://www.csst.qc.ca/lois_reglements_normes_politiques/orientations-directives/notes_orientation/Pages/298.aspx)

#### **Inalco Industrielle-Alliance**

Tous les étudiants de l'UDEM, âgé de 75 ans ou moins, résidents permanents du Canada, inscrits à un programme d'études, à temps plein ou à temps partiel, bénéficient gratuitement de la couverture Ind-Alliance  
Pour plus de détails sur cette couverture et pour obtenir le formulaire de réclamation, voir le site suivant :  
<http://www.inalco.com/collectifs/accidents/crepuq/crepuq.jsp>

Ensuite choisir : ACCIGROUPE puis Attestation d'assurance Sports d'Élite (1er cycle OU 2è et 3è cycle)  
Pour le 1er cycle vous devez consulter la brochure **8000 (UDEM : 8001)** tandis que pour les cycles supérieurs il faut consulter la brochure **7000 (UDEM : 7001)**. Lors d'une réclamation le formulaire doit être complété par l'étudiant et co-signé par un agent de la Sûreté UdeM ou un coordonnateur de stage.

*En plus des couvertures RAMQ, Santé étudiante, CSST et Industrielle-Alliance, s'il s'agit d'un stage à l'extérieur du Québec, il est essentiel de se procurer une assurance de voyage médicale auprès de l'agence de voyages.*

ET

Pour connaître les pays identifiés à risques par le Ministère des Affaires Étrangères du Canada veuillez consulter :  
<http://www.voyage.gc.ca>

N.B. Les étudiants étrangers inscrits à l'UdeM sont couverts par DESJARDINS.  
[http://www.bei.umontreal.ca/bei/ass\\_couverture.htm](http://www.bei.umontreal.ca/bei/ass_couverture.htm)